



Toulouse le

**Madame le Maire**  
**Monsieur le Maire**  
Hôtel de Ville

**DIRECTION DES ROUTES**

*Réf. à rappeler :*  
*DR/ Campagne fauchage 2026*

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne poursuit sa politique d'entretien des dépendances vertes routières respectueuse de l'environnement.

Le fauchage tardif, combiné au relèvement de la hauteur de coupe, permet de concilier sécurité des usagers de la route et préservation de la biodiversité.

Je vous informe donc que le Conseil Départemental entreprendra prochainement une campagne de fauchage raisonné dans votre commune, en réalisant deux interventions de fauchage selon les modalités décrites ci-après.

Les dates de démarrage des interventions sont établies à partir du constat de la hauteur de la végétation. Ainsi, celles qui suivent sont données à titre indicatif et pourront varier selon l'état de pousse du tapis végétal.

La sécurité des usagers de la route étant une priorité, la campagne débutera par le fauchage des dégagements de visibilité (carrefours, croisements, virages jugés « à risques »)

Ainsi, à compter du 11 mai prochain, l'organisation du fauchage se décomposera comme suit :

- **1<sup>ère</sup> intervention entre le 11 mai et le 16 juin 2026 sur l'ensemble du réseau routier départemental**

Cela comprend le fauchage :

- de l'accotement sur une ou plusieurs largeurs de rotor,
- du revers du fossé.

➤ **2ème intervention à partir du 21 septembre 2026**

Le fauchage est réalisé sur l'accotement, les revers des fossés et les talus en déblai sur une ou plusieurs largeurs de rotor si nécessaire.

Cette intervention est différée mi-septembre 2026, une fois le cycle naturel des espèces animales et végétales accompli.

L'entretien des haies privatives reste à la charge des propriétaires.

Depuis 2006, le Conseil Départemental poursuit une gestion différenciée (un fauchage adapté) sur environ cent-douze sections situées au bord des routes départementales où ont été recensées des espèces végétales protégées. Ce programme est réalisé avec l'appui technique du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Les services de la voirie du Conseil Départemental se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire sur cette démarche visant à mieux respecter notre territoire départemental et notre environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
la Vice-Présidente chargée des Mobilités,  
Infrastructures et Routes